

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité d'Est Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce mardi 2 avril 2024, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Monsieur Benoit Lavoie, les conseillers suivants :

Bernard Roy	siège 2
Vacant	siège 3
Maryse Dubé	siège 4
Richard Dubé	siège 5
Patrick Sweezey	siège 6
Absente : Linda McDuff	siège 1

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 06 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 24-04-45

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Patrick Sweezey,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 21 « Varia » ouvert.

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 4 mars 2024;
4. Période de questions réservée au public;
5. Règlement 318-24 modifiant le plan d'urbanisme numéro 194-08 afin d'identifier les îlots de chaleur se retrouvant sur son territoire et de faire certains ajustements à certaines dispositions réglementaires;
6. Droit de préemption;
7. Bilan annuel de la qualité de l'eau potable, 2023;
8. Refinancement;
9. Offre de services d'entretien paysager;
10. Montant en carrière et sablière 2023 à abroger;
11. Fauchage des abords routiers;
12. Entretien paysager;
13. Permis d'alcool pour Circuit-Frontière;

14. Adhésion-conseil sports loisirs de l'Estrie 2024-2025;
15. Achat d'un tracteur multi-usage;
16. Membres du CCU;
17. Dépôt des rapports :
 - 17.1 Rapport annuel 2023 de la MRC de Coaticook;
 - 17.2 Rapport annuel 2023 de la bibliothèque municipale;
18. Paiement des comptes :
 - 13.1 Comptes payés ;
 - 13.2 Comptes à payer ;
19. Bordereau de correspondance;
20. Rapports :
 - 20.1 Maire;
 - 20.2 Conseillers;
 - 20.3 Directrice générale;
21. Varia;
22. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2024**

Résolution 24-04-46

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

M. Fournier et Mme Charest sont présents.
Ils demandent si le retour de l'eau potable à l'aqueduc est pour bientôt.

5. **RÈGLEMENT 318-24 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 194-08 AFIN D'IDENTIFIER LES ÎLOTS DE CHALEUR SE RETROUVANT SUR SON TERRITOIRE ET DE FAIRE CERTAINS AJUSTEMENTS À CERTAINES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES**

Lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal d'East Hereford tenue le deuxième jour d'avril de l'an deux mille vingt-quatre et à laquelle assistent Monsieur le Maire, Benoit Lavoie et les conseillers-ère-s, Bernard Roy, Maryse Dubé, et Richard Dubé et Patrick Swezey la résolution 24-04-47 décrétant l'adoption du règlement numéro 318-24 qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE la municipalité a le devoir d'identifier à partir de la cartographie de l'institut national de santé publique du Québec ses îlots de chaleur;

ATTENDU QUE des facteurs de vulnérabilité présents dans la population peuvent accroître l'impact des îlots de chaleur chez certaines personnes, dont les jeunes enfants, les aînées, les personnes vivant seules, les personnes souffrant de maladies chroniques ainsi que les personnes défavorisées;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 4 mars 2024;

En conséquence,

Résolution 24-04-47

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

Que le conseil de la municipalité d'East Hereford adopte le présent projet de règlement et décrète ce qui suit :

Article 1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2. MODIFICATION DE L'ARTICLE 2.6.2 LES CONTRAINTES ANTHROPIQUES

L'article 2.5.2 Contraintes anthropiques est modifié par l'ajout à la suite de l'article suivant :

2.6.2.1 Îlots de chaleur

La municipalité d'East Hereford identifie toute partie de son territoire qui se retrouve à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur.

Ces îlots de chaleur ont principalement des causes anthropiques, soit la diminution de la végétation et de la canopée et de l'augmentation des surfaces fortement imperméabilisées, notamment les stationnements et les espaces découverts.

En identifiant ces îlots de chaleurs, la municipalité veut les accompagner d'objectifs et de mesures d'atténuations et de mitigations suivants :

- Maintenir, entretenir et accroître le couvert végétal aux abords de ces îlots de chaleur tout en privilégiant l'aménagement de nouveaux îlots de fraîcheurs et le maintien de ceux existants et pour ce faire;
 - a) Localiser et caractériser les sites d'îlot de chaleur ainsi que les sites potentiels de plantation dans le but de déterminer et prioriser les interventions futures;
 - b) Assurer le verdissement et le maintien des îlots de fraîcheurs présents sur les terrains municipaux en priorisant les terrains bordant les cours d'eau;
 - c) Assurer le remplacement des arbres abattus et la compensation de la perte de canopée sur le domaine public et d'assurer la résilience des plantations par la diversité des espèces plantées.
- Favoriser une meilleure perméabilité du sol et la filtration naturelle des eaux pluviales et de ce fait;
 - a) Favoriser l'implantation d'aménagements éponges afin de favoriser la filtration naturelle des eaux de pluie;
 - b) Appuyer les projets de déminéralisation et de végétalisation à portée collective sur son territoire;
 - c) Évaluer la possibilité d'accompagner les citoyens et entreprises à implanter des ouvrages de gestion durable des eaux de pluie.
- Favoriser l'élaboration de politique et plan en lien avec les îlots de chaleur et assurer leurs mises en œuvre et ainsi;

a) Évaluer la possibilité de réglementer sur les mesures concernant les toits plats ;

b) Favoriser les toits de couleur pâle et faire une gestion appropriée d'eaux pluviales pour les grandes surfaces imperméables;

c) Assurer la protection des arbres présents lors des travaux de réfection selon les meilleures normes en vigueur.

Article 3. ABROGATION DU TITRE ENTRÉE EN VIGUEUR ET AJOUT DE L'ARTICLE 9.0

Le thème ENTRÉ EN VIGUEUR est abrogé et remplacé par le contenu suivant :

9.0 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES FINALES

9.1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de **plan d'urbanisme de la municipalité d'East Herford**

9.2 REPLACEMENT

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur intitulé PLAN D'URBANISME ainsi que toutes dispositions inconciliables d'un autre règlement en vigueur.

9.3 ANNEXE CARTOGRAPHIQUE

L'annexe cartographique du présent règlement comprend les plans suivants :

- Plan d'affectation des sols feuillet 1 et feuillet 2;
- Plan des contraintes naturelles et anthropiques et territoires d'intérêt;
- Plan des réseaux routiers et sentiers;
- Plan des îlots de chaleur de l'institut national de santé publique du Québec.

9.4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Article 4. ENTRÉ EN VIGUEUR

Le règlement 318-24 entre en vigueur conformément à la loi

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. DROIT DE PRÉEMPTION

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* (LQ 2022, c. 25) sanctionnée le 10 juin 2022 permet aux municipalités d'exercer un droit de préemption sur les immeubles situés sur leur territoire;

ATTENDU QUE le droit de préemption permet à la Municipalité d'acquérir des immeubles à juste prix pour tout projet au bénéfice de la communauté;

- ATTENDU QUE** les articles 1104.1.1 à 1104.1.7 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1) encadrent l'exercice d'un droit de préemption par la Municipalité d'East Hereford;
- ATTENDU QUE** l'exercice d'un tel droit de préemption est assujéti à l'adoption d'un règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles les immeubles peuvent être ainsi acquis;
- ATTENDU QUE** le *Règlement numéro 317-24 droit de préemption visant à identifier le territoire assujéti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis* a dûment été adopté lors de la séance du 4 mars 2024;
- ATTENDU QUE** la publication d'un avis d'assujétissement d'un immeuble au droit de préemption doit être autorisée par résolution du conseil municipal;
- ATTENDU QUE** la publication d'un avis d'assujétissement d'un immeuble au droit de préemption doit être autorisée par résolution du conseil municipal;

Résolution 24-04-48

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'ASSUJETIR au droit de préemption, aux fins d'espace public, l'immeuble suivant identifié au moyen de ses numéros de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook:

- Le lot CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE TROIS CENT SEIZE (**5 486 316**) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, municipalité de East Hereford, aux fins d'aménagement d'espace naturel et public et de consolidation du réseau de parcs et loisirs existant.
- Le lot CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE (**5 487 472**) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, municipalité de East Hereford, aux fins d'aménagement d'espace naturel et public et de consolidation du réseau de parcs et loisirs existant.
- **D'AUTORISER** la publication au Registre foncier d'un avis d'assujétissement au droit de préemption sur l'immeuble connu et désigner sous les numéros de lots CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE TROIS CENT SEIZE (**5 486 316**) et CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE (**5 486 472**) du cadastre du Québec.

DE NOTIFIER l'avis d'assujétissement au propriétaire de l'Immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 2023

Madame Marie-Ève Breton dépose à la séance le rapport annuel de la qualité de l'eau potable d'East Hereford 2023.

Le rapport sera accessible sur la page internet de la Municipalité.

8. REFINANCEMENT RÈGLEMENT 271-18

Remis à une séance ultérieure.

Le conseiller Monsieur Richard Dubé ainsi que la conseillère Madame Maryse Dubé déclarent leur conflit d'intérêts pour le prochain point à l'ordre du jour. Les conseillers se retirent de la séance du conseil.

9. OFFRE DE SERVICES ENTRETIEN PAYSAGER

ATTENDU QUE le comité Bel-Environ se dissout et que la municipalité reprend la responsabilité de l'entretien paysager de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a affiché l'appel d'offres pour l'entretien paysager 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu trois soumissions;

Résolution 24-04-49

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Patrick Sweezey,

Que la Municipalité accepte l'offre de Madame Édith Jubinville au montant de 4 792 \$ taxes incluses pour l'entretien paysager 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le conseiller, Monsieur Richard Dubé ainsi que la conseillère Madame Maryse Dubé réintègre la séance.

10. MONTANT CARRIÈRE ET SABLIERE 2023 ABROGÉ

ATTENDU QU' à la résolution 23-11-130 un montant de 53 010.22 \$ a été accordé au fonds carrière et sablière pour l'année 2023;

ATTENDU QUE ce montant doit être abrogé au montant de 9 044, 47 \$;

Résolution 24-04-50

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

Que le conseil municipal accepte que le nouveau montant de 9 044, 47 \$ soit accordé au fonds carrière et sablière pour l'année 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. FAUCHAGE DES ABORDS ROUTIER

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions pour le fauchage des rues;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu six soumissions;

Résolution 24-04-51

Il est proposé par le conseiller Patrick Sweezey,
appuyé par la conseillère Maryse Dubé,

D'accepter la soumission de Monsieur Nicolas Vaillancourt au montant de 120 \$ l'heure pour le fauchage des rues 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. PERMIS D'ALCOOL POUR CIRCUIT-FRONTIÈRE

ATTENDU QUE l'organisme Circuit-Frontière désire organiser une journée pour l'ouverture des sentiers 2024 le 18 mai prochain;

ATTENDU QUE cette journée sera organisée sur les terrains du comité des Loisirs et de la Municipalité;

ATTENDU QUE lors de cette journée, le comité de Circuit-Frontière désire vendre de la bière;

ATTENDU QU' un permis de vente d'alcool sera demandé par l'organisme;

ATTENDU QUE la Municipalité autorise la vente d'alcool lors de cette journée;

Résolution 24-04-52

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'autoriser Circuit-Frontière à faire une demande de permis d'alcool pour la vente de bière lors de la journée d'ouverture du 18 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. ADHÉSION CONSEIL SPORT LOISIRS DE L'ESTRIE 2024-2025

ATTENDU QUE le renouvellement de l'adhésion au Conseil sport loisir de l'Estrie est dû pour 2024;

ATTENDU QUE la municipalité veut renouveler l'entente;

Résolution 24-04-53

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,
appuyé par la conseillère Maryse Dubé,

DE renouveler l'adhésion au conseil sport loisir de l'Estrie au montant de 75 \$.

QUE Patrick Sweezey et Benoit Lavoie soient les représentants de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. ACHAT D'UN TRACTEUR MULTI-USAGE

ATTENDU QUE des demandes de soumissions pour l'achat d'un tracteur multi-usage ont été demandées;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 5 soumissions;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire faire l'achat d'un Massey Ferguson 1840 M incluant la tondeuse MF 1705, une fourche Cotech FPS48-40-48 ainsi qu'un souffleur de SA Service agricole Estrie;

Résolution 24-04-54

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

De faire l'achat du Massey Ferguson 1840M incluant la tondeuse MF 1705, d'une fourche Cotech FPS48-40-48 et d'un souffleur Pronovost P-720 au montant de 85 968 \$ taxes non incluses, garanties 2 ans ou 2000 H Full machine, garantie 10 ans Power train ou 2000H et premier entretien 50 h fourni d'EA Service agricole Estrie.

De faire le financement à même EA Service agricole Estrie sur un terme de 72 mois.

De faire la mise de fonds nécessaire pour le financement de 12 873, 71 \$ à même le surplus accumulé ainsi que les frais divers pour l'enregistrement et l'administration au montant de 500.32 \$.

D'autoriser le maire, Monsieur Benoit Lavoie ainsi que la directrice générale, Madame Marie-Ève Breton à signer les documents au nom de la Municipalité.

D'autoriser la directrice générale à faire les démarches nécessaires pour assurer le tracteur auprès de la FQM Assurances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. MEMBRE DU CCU

ATTENDU QUE les membres du comité sont nommés par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres ainsi nommés par résolution ont droit de vote lors des délibérations du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le mandat est pour une durée de deux ans;

ATTENDU QUE les membres du comité sont les suivants :

- Madame Lucie Gauvin, citoyenne
- Monsieur Éric Beloin, citoyen
- Madame Murielle Gagnon, citoyenne
- Monsieur Benoit Lavoie, conseil municipal
- Madame Linda McDuff, conseil municipal
- Monsieur Marc Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement

Résolution 24-04-55

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,
appuyé par le conseiller Patrick Sweezey,

De nommer membres du comité Madame Lucie Gauvin, Monsieur Éric Beloin, Madame Murielle Gagnon, Monsieur Benoit Lavoie, Madame Linda McDuff et Monsieur Marc Turcotte sur le comité consultatif d'urbanisme pour les deux prochaines années.

D'autoriser ces personnes à suivre la formation obligatoire, disponible à partir du 1^{er} juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. DÉPÔT DES RAPPORTS

16.1 Rapport annuel 2023 de la MRC de Coaticook

Madame Marie-Ève Breton dépose le rapport annuel 2023 de la MRC de Coaticook.

16.2 Rapport annuel 2023 de la bibliothèque municipale

Madame Marie-Ève Breton dépose le rapport annuel 2023 de la bibliothèque municipale.

17. PAIEMENT DES COMPTES

17.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 61 450,17 \$ payé du 1^{er} au 27 mars 2024;

Résolution 24-04-56

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 61 450,17 \$ payé du 1^{er} au 27 mars 2024;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2 Compte à payer

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour les comptes à payer d'un montant total de 106 041,60 \$ en date du 27 mars 2024;

Résolution 24-04-57

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 106 041,60 \$ en date du 27 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

18.1 Soirée reconnaissance des bénévoles

ATTENDU QUE le Centre d'Action bénévole de Coaticook organise une soirée régionale de reconnaissance des bénévoles;

ATTENDU QUE cette soirée est pour remercier les bénévoles de la communauté;

ATTENDU QUE la soirée aura lieu le vendredi 19 avril à 17 h 30 à la salle L'Épervier de Coaticook;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire reconnaître un citoyen de la municipalité à titre de bénévole de l'année;

ATTENDU QUE M. Réal Beloin sera honoré lors de cette soirée;

ATTENDU QUE la soirée est au montant de 30 \$ par personne;

Résolution 24-04-58

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'autoriser la directrice générale à faire la réservation pour 4 personnes lors de la soirée reconnaissance des bénévoles le 19 avril prochain au montant de 120 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19. RAPPORTS :

19.1 Maire

Monsieur le maire fait un compte rendu du Lac-à-l'épaule de la MRC de Coaticook sur la planification stratégique.

Il mentionne que le party des Fêtes de la MRC sera le 6 décembre prochain. Il fait également un compte rendu des dossiers TACTIC et Acti-Bus. Il invite le conseil municipal au déjeuner de la SQ le 2 mai prochain. Il félicite également l'ensemble du conseil pour l'activité de cabane à sucre.

19.2 Conseillers (ères)

Monsieur Bernard Roy, mentionne que le chauffage à l'église était défectueux et que Monsieur Normand Roy a fait réparer celui-ci à ces frais.

Il indique qu'il faudrait voir à faire changer le système de chauffage avant la fin de l'année 2025.

Madame Maryse Dubé fait un compte rendu de l'activité PIED qui se déroule deux fois par semaine au bureau municipal. L'activité prend fin à la mi-avril et les participants veulent maintenir cette activité si possible. Le prochain Fouineur sortira le 15 avril.

Monsieur Richard Dubé, mentionne être toujours en contact avec M. Gendron de la sécurité civile concernant le problème de communication lors de panne d'électricité.

19.3 Directrice générale

Madame Marie-Ève Breton mentionne qu'elle a participé à une rencontre avec le comité Bel-Environ pour discuter de la dissolution du comité par manque de bénévoles. Les démarches seront enclenchées dans les prochains jours. Les vérificateurs financiers ont terminé leurs travaux, le rapport sera déposé à la séance de mai.

20. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 20 h 25.

Benoit Lavoie, maire

Marie-Ève Breton,
directrice générale et
greffière-trésorière